



## Protection animale et conditions d'abattage de volailles

<b>Éléments de contexte :</b>	Toute douleur, détresse ou souffrance évitable doit être épargnée aux animaux lors de la mise à mort. La réglementation a été renforcée à cet effet en 2009, par la règlement (CE) n° 1099/2009.
<b>Objectifs :</b>	Connaître le règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort et les méthodes d'inspection en matière d'abattage de volailles.
<b>Public concerné :</b>	Inspecteurs et vétérinaires en abattoirs de volailles
<b>Contenu proposé :</b>	Réglementation sur la mise à mort, Responsabilités des services d'inspection et des opérateurs, Caractérisation et évaluation scientifique du bien-être, Contrôle des conditions d'abattage et de transport à l'abattoir, Conduite à tenir, sanctions pénales, et administratives, Études de cas en salle.
<b>Intervenants :</b>	Référents nationaux et formateurs spécialisés
<b>Dates :</b>	Du 14 au 16 novembre 2022
<b>Date limite d'inscription :</b>	18 octobre 2022
<b>Durée :</b>	<b>2,5 jours</b>
<b>Lieu :</b>	<b>Ploufragan (22) organisé par l'INFOMA</b>
<b>Nbre de participants maximum :</b>	<b>20</b>
<b>Responsable pédagogique :</b>	Adel BEN YOUSSEF
<b>Responsable administratif :</b>	Sylvie RANNEAUD
<b>Information :</b>	Site Intranet : <a href="http://intranet.infoma.agri/">http://intranet.infoma.agri/</a> Site Internet : <a href="http://www.infoma.agriculture.gouv.fr">www.infoma.agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr">formco.infoma@agriculture.gouv.fr</a>
<b>Frais d'inscription :</b>	302,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères
<b>Code RenoiRH formation :</b>	<b>NINALS0012 – Session 2022-00001</b>
<b>Informations complémentaires</b>	